



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) JoB 3Bo

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2023-09

Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, le projet de règlement 512-23 a été déposé et un avis de motion a été donné :

PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

Règlement 512-23 général de la Ville de Scotstown

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Le projet de Règlement 512-23 général de la Ville de Scotstown est déposé;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement 512-23 général de la Ville de Scotstown.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 505-22.

Donné à Scotstown, Québec, ce 7^e jour du mois de juillet 2023.

Monique Polard,
Directrice générale